

## RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF 24 NOVEMBRE 2010

### PROCES VERBAL

#### 1. Introduction

La réunion du conseil de direction de l'ETF a lieu le 24 novembre à Turin sous la présidence de **Jan Truszczyński**, directeur général de la DG Éducation et culture de la Commission européenne.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction représentant Malte (Philip Von Brockdorff et Richard Cumi en qualité de suppléant), la République tchèque (Milos Rathousky, en qualité de suppléant) et le Luxembourg (Nic Alff, en qualité de suppléant). Les observateurs des pays partenaires ont été sélectionnés par la Commission européenne sur une liste de candidats proposés par les pays partenaires, chacun d'entre eux possédant une solide expérience dans l'éducation et la formation professionnelles (EFP). Il s'agit de M. Salih Çelik, député sous-secrétaire du ministre turque de l'éducation nationale, M. Naig Mammadov, directeur du département formation professionnelle au Ministère de l'éducation d'Azerbaïdjan, et M. Ahmad Mustafa Abdalla, membre du conseil Emploi-éducation et formation techniques et professionnelles en Jordanie. Sont également présents deux des experts indépendants nommés par le Parlement européen: Stamatis Paleocrassas et Sara Parkin. Assistent également à la réunion les agents suivants de la Commission: Gerhard Schuman-Hitzler, directeur de la DG Élargissement, Ronan MacAongusa, DG Relations extérieures, Christophe Masson d'EuropeAid, de même que Belén Bernaldo De Quiros, chef d'unité, et Elena Pascual Jiménez de la DG Éducation et culture. Le comité du personnel de l'ETF est représenté par Mircea Copot.

La Grèce, l'Irlande, le Portugal et la Slovaquie ne sont pas représentés à la réunion.

Le président exprime ses condoléances aux collègues et à la famille de M. Rutger Wissels, membre du conseil de direction représentant la DG Relations extérieures, décédé le 30 octobre 2010.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par le conseil de direction.

#### 3. Suivi de la réunion précédente

##### i. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue le 14 juin 2010, est approuvé.

## **ii. Suivi des points d'action et des procédures écrites**

**Xavier Matheu de Cortada** présente les actions qui ont été menées en guise de suivi de la réunion de juin 2010.

- L'ETF présentera les résultats du projet pour l'innovation et l'apprentissage sur la flexicurité aux prochaines réunions du conseil de direction.
- L'ETF poursuivra sa coopération avec le Cedefop sur la question d'une relation viable entre l'éducation et les marchés du travail, qui figure dans le programme de travail 2011.
- Les 22 et 23 novembre 2010, l'ETF a organisé un séminaire sur le développement durable et l'EFP et le programme de travail 2011 tiendra compte des recommandations émises à cette occasion.
- L'ETF présente les résultats de la révision fonctionnelle et institutionnelle du département «Opérations» dans le point 4 de l'ordre du jour.
- Les corrections au rapport d'activité annuel 2009 demandées par la Commission ont été effectuées et le document a été transmis en conséquence.
- L'ETF réalisera une synthèse du rapport d'activité annuel 2010 et améliorera le style de communication du document.
- Dans l'avis sur les comptes financiers annuels de l'ETF pour 2009, la référence au statut des membres sans droit de vote du conseil de direction pour les experts indépendants nommés par le Parlement européen a été faite conformément aux exigences.
- L'ETF a mis en place un réseau local sans fil provisoire avec une connexion à l'internet dans la salle de réunion du conseil de direction et un formulaire d'évaluation électronique de la réunion est mis à disposition dans la zone d'accès restreint du conseil de direction sur le site internet de l'ETF.

Des procédures écrites sont menées pour les points suivants:

- La modification au tableau des effectifs de l'ETF pour 2011 (ETF-GB-10-034) lancée le 4 août 2010 et clôturée le 25 août 2010 est approuvée.
- Un protocole de coopération entre l'ETF et le ministre de l'éducation et des sciences de la République du Kazakhstan (AGR/10/ETF/02), lancé le 1<sup>er</sup> septembre 2010 et clôturé le 22 septembre 2010, est approuvé.

## **4. Rapports oraux**

### **i. État d'avancement des politiques et des programmes de la Commission ayant des répercussions sur l'ETF**

**Jan Truszczyński** mentionne les aspects suivants:

#### *Évaluation externe de l'ETF*

La dernière évaluation externe de l'ETF couvrait des aspects jusqu'en 2005. Une nouvelle évaluation doit maintenant être effectuée et les préparatifs ont déjà commencé. La DG Éducation et culture utilise un contrat-cadre pour cette évaluation et des offres sont attendues d'ici le 9 décembre 2010. Le travail devrait commencer d'ici à la mi-janvier 2011 et un rapport final est attendu d'ici à la fin juillet 2011. Les travaux seront dirigés par un comité directeur composé de deux agents de la DG Éducation et culture, d'un agent de la DG Relations extérieures, d'un agent de la DG Développement

et coopération EuropeAid, d'un agent de la DG Entreprises et industrie, et d'un agent de l'ETF. Un membre du conseil de direction participera également au comité directeur. Le président demande aux membres du conseil de direction de manifester leur intérêt pour la prise en charge de ce rôle au sein de la DG Éducation et culture.

#### *Dernières évolutions dans le domaine de l'éducation et de la formation*

L'initiative «Jeunesse en mouvement» est un cadre politique comprenant une série d'activités et de produits qui seront développés au cours des prochaines années. Cette initiative a débuté en automne par deux événements, dont l'un s'est tenu à Bordeaux, et auquel a participé Androulla Vassiliou, commissaire à l'éducation et à la culture, et un autre à Budapest. Certains produits ont déjà été publiés, tels que le projet de recommandations concernant la promotion de la mobilité au niveau européen visant à favoriser la mobilité transfrontalière des étudiants, et d'autres suivront bientôt, dont un projet de recommandation du Conseil au sujet des jeunes en décrochage scolaire. La Commission a approuvé le 24 novembre 2010 une autre initiative phare pertinente, «*Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois*». Le fait que l'ETF inscrive son programme de travail dans le contexte de la stratégie UE 2020 et qu'elle développe une approche stratégique de l'internationalisation de l'éducation et de la formation professionnelles dans le contexte de la mondialisation économique a été favorablement accueilli. Le processus de Turin contribue également au processus d'élaboration des politiques en se fondant sur des éléments probants et appuie réellement le processus de Copenhague. Conformément aux conclusions récemment adoptées par le Conseil et au communiqué de Bruges publié en décembre, la Commission a le plaisir de pouvoir compter sur le soutien de l'ETF en ce qui concerne la dimension internationale de ce processus.

Le président mentionne également le rôle croissant de l'éducation dans la stratégie UE 2020 en rappelant les objectifs adoptés par le Conseil européen. Ceux-ci représentent une tâche complexe qui nécessite l'appui conjoint de la Commission et des États membres, en utilisant également la nouvelle gouvernance offerte par le semestre européen. Lors de la prochaine réunion du groupe de haut niveau, qui aura lieu à Budapest, les États membres examineront les priorités pour 2010-2014 et la façon dont ils peuvent inspirer le travail de la Commission et du Conseil dans le domaine de la réforme économique. L'éducation est désormais considérée comme un aspect clé de la reprise économique. Dans ce contexte, les États membres devront se pencher sur leurs résultats au regard des objectifs nationaux fixés, sur leurs résultats en matière d'éducation en tant que moyen de surmonter les obstacles à la croissance et leur coopération avec la CE afin de mettre en œuvre les deux initiatives phares susmentionnées. La Commission fera le compte-rendu des stratégies et des recommandations en ce qui concerne la croissance chaque année vers la fin du premier semestre, en prenant en compte les programmes nationaux de réforme élaborés par chaque État membre.

**Gerhard Schuman Hitzler, directeur de la DG Élargissement**, présente les dernières évolutions des politiques d'élargissement de l'UE.

Des modifications significatives interviendront à partir de décembre 2010, lorsque le service pour l'action extérieure débutera ses activités. La politique d'élargissement de l'UE n'étant pas une politique étrangère, mais une extension des politiques intérieures de l'UE, la Commission conserve la politique de la DG Élargissement.

À l'automne, la CE a publié des rapports sur les progrès accomplis par les pays candidats et les pays potentiellement candidats, et a présenté la stratégie pour l'année à venir. Dans le cadre du Paquet élargissement adopté au début de novembre, la Commission a émis un avis sur deux des trois candidatures (l'Albanie et le Monténégro). Le dépôt de candidature de la Serbie est toujours à l'étude.

L'avis de la Commission sur le **Monténégro** est que ce pays a réalisé des progrès suffisants en termes de critères politiques et économiques afin de devenir un pays candidat, mais cela n'implique pas l'ouverture automatique des négociations d'adhésion. Concernant l'**Albanie**, la Commission considère que ce pays n'a pas accompli de progrès suffisants, notamment en ce qui concerne la stabilité des institutions démocratiques, et particulièrement le fonctionnement du Parlement.

Pour ce qui est des quatre autres candidats, la **Croatie** est le pays le plus avancé, mais aucune date concrète n'a encore été définie pour la finalisation des négociations. La justice et les affaires intérieures, la lutte contre le crime organisé ainsi que la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) seront des facteurs déterminants. Ce pays a accompli des

progrès dans l'éducation et la formation; un plan stratégique en vue du développement à moyen terme du système d'éducation et de formation a été élaboré et adopté. Mais des efforts doivent encore être fournis au niveau de la gestion du programme communautaire de formation continue ainsi que de l'initiative Jeunesse en mouvement.

Les négociations avec la **Turquie** se poursuivent, mais les progrès réalisés ne correspondent pas aux attentes. La Turquie poursuit ses progrès en matière de réforme interne (réforme de la constitution), mais d'autres efforts sont nécessaires en ce qui concerne les droits fondamentaux ainsi que l'ouverture démocratique et la participation de tous les acteurs. Un point très important est que la Turquie doit remplir les obligations du protocole d'Ankara réglementant sa relation avec Chypre. Dans le domaine de l'éducation, le taux global de scolarisation a augmenté et ce pays continue d'améliorer ses résultats par rapport aux objectifs de référence de l'UE.

Concernant l'**Islande**, le processus de négociation a commencé par l'examen analytique de l'état actuel des lois nationales, afin de vérifier l'alignement sur l'acquis de l'UE. L'Islande possède un avantage car elle fait déjà partie de l'Espace économique européen. On enregistre des progrès dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Les négociations d'adhésion avec l'**ex-République yougoslave de Macédoine** n'ont pas encore commencé. La Commission a suggéré qu'elles devraient bientôt commencer. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, on observe quelques progrès mais la gestion du programme de formation continue et de Jeunesse en mouvement reste médiocre.

Le Conseil émettra un avis sur la **Serbie** l'année prochaine en prenant en considération les progrès réalisés en matière de coopération avec le TPIY et une analyse de la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association. La Serbie a accompli des progrès dans le domaine de l'éducation et de la formation et sur le plan de son alignement sur les normes internationales.

Pour ce qui est du **Kosovo** (sous UNSCR 1244), la question principale est sa relation avec la Serbie, car la Serbie n'a pas reconnu la déclaration unilatérale d'indépendance et les États membres de l'UE sont divisés sur ce sujet. On observe cependant des signes positifs, mais tant que le statut de Kosovo n'a pas été réglé, la participation du Kosovo à tous les forums régionaux est difficile à organiser.

Début 2011, un nouveau gouvernement pourrait arriver au pouvoir en **Bosnie-Herzégovine** suite aux élections. La situation dans le pays est délicate en raison de la relation compliquée entre l'État et les différentes communautés. Une présence internationale est encore sur place et des discussions sont en cours afin de déterminer si l'UE devrait prendre le relais. Des progrès ont été constatés en termes d'éducation et de formation, mais ce n'est pas suffisant.

#### *Instrument financier de l'IAP (instrument d'aide de préadhésion)*

L'instrument actuel couvre une période allant jusqu'en 2013. Un autre instrument sera proposé pour la période suivante. Les préparatifs ont commencé par une révision du fonctionnement du système actuel et une évaluation. La forme et la taille du nouvel instrument, de même que l'intention d'impliquer tous les acteurs, constitueront des facteurs importants. En dépit de la crise financière actuelle, l'UE est à même de travailler avec un budget suffisant afin de mettre en œuvre les activités approuvées dans la région. L'UE doit faire la démonstration de sa valeur ajoutée, ce qui signifie que les activités entreprises conjointement sont plus performantes et mieux organisées.

**Maurice Mezel** (FR) accueille favorablement les informations fournies par la Commission et met l'accent sur l'importance de relier les objectifs des systèmes d'éducation aux objectifs du marché du travail. *Jeunesse en mouvement et la stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois* sont extrêmement utiles pour les activités élaborées dans le cadre de la politique de voisinage. Il est important de renforcer la coopération entre les États membres et la Commission dans les pays partenaires. M. Mezel signale que la réunion euro-méditerranéenne des ministres du travail sera organisée en Belgique vers la fin novembre 2010. Les questions de la formation des jeunes et du dialogue avec les partenaires sociaux y seront abordées. Il mentionne en outre la contribution de l'ETF.

En réponse à une question posée par **Nick Preston (UK)** sur la signification du terme «semestre européen» et sur sa relation avec la «présidence en trio», **le président** explique que le trio représente

les trois présidences consécutives du Conseil, qui conviennent d'un programme, ce qui assure une continuité et une planification plus harmonieuse de ses travaux. Le «semestre européen» est lié à l'engagement que les États membres ont pris en vue de mettre en œuvre la stratégie UE 2020, les aspects économiques et financiers étant les plus importants. Il s'agit d'offrir une vue d'ensemble des tendances économiques et de leurs conséquences sur la planification du budget annuel, ainsi que de renforcer l'alignement et la coordination en ce qui concerne les économies européennes et la mise en œuvre du budget. C'est la première fois que l'éducation fait partie intégrante de cette gouvernance.

**Ronan MacAongusa, DG Relations extérieures**, présente un compte rendu actualisé sur l'état des lieux des instruments de politique extérieure concernant la région de voisinage et l'Asie centrale ainsi que sur les priorités de la Commission dans ce domaine.

*Révision de la politique européenne de voisinage (PEV) 2010-2011 comme suivi des rapports 2009 sur les progrès de mise en œuvre de la PEV.*

La Commission a adopté une communication intitulée «Bilan de la politique européenne de voisinage» (PEV) afin de réviser et d'évaluer les cinq premières années de mise en œuvre de 2004 à 2009. Ce document met en avant ce qui a été fait pour encourager les réformes sectorielles et la convergence économique, recense des lacunes dans les domaines de la réforme politique et de la gouvernance et conclut qu'il reste encore d'importants défis à relever. Le rythme des progrès est déterminé par la volonté des partenaires de la PEV à entreprendre les réformes nécessaires mais les progrès dépendent également des avantages dont les partenaires peuvent s'attendre à bénéficier grâce à l'UE dans un délai raisonnable.

Les conclusions du Conseil des affaires étrangères du 26 juillet invitent le haut représentant et la Commission à réfléchir sur la future mise en œuvre de la PEV et à mener des consultations à cette fin au sein de l'UE et avec les partenaires de la PEV afin de préparer des discussions globales au Conseil au cours du premier semestre 2011. Suite à l'adoption des conclusions, des lettres ont été envoyées aux ministres des affaires étrangères des pays de l'UE et des pays partenaires ainsi qu'aux membres de la Commission en vue de lancer une révision de la PEV cherchant à connaître leurs opinions sur l'évolution de la politique à court et à moyen terme. Ce processus de consultation comprenait des réunions avec les ambassadeurs des pays partenaires, des experts spécialisés dans les réunions de réflexion, les ministres européens des affaires étrangères, la commission des affaires étrangères du Parlement européen, des représentants de la société civile des pays partenaires, etc.

Lors d'une réunion de hauts fonctionnaires des pays partenaires qui s'est tenue les 6 et 7 octobre à Bruxelles, tous les partenaires ont confirmé qu'ils appréciaient ce processus de consultation et ont exprimé un profond intérêt pour l'approfondissement des relations avec l'UE, le renforcement de l'intégration économique (basée sur une approximation), la facilitation de la mobilité et l'augmentation des ressources financières allouées à la coopération. Tous ont souligné l'importance de la propriété commune et de la différenciation. Certains ont exprimé l'opinion que la PEV devrait aboutir à l'adhésion à l'UE (Ukraine, Moldavie, Géorgie), pour d'autres à la modernisation de leur pays (Azerbaïdjan, Algérie), et pour d'autres encore à un partenariat stratégique (Égypte, Jordanie). À moyen terme, il était nécessaire de se concentrer sur la libéralisation des échanges (pour les produits agricoles et agro-industriels), la libéralisation du régime des visas, une coopération sectorielle dans les domaines des transports (réseaux), de l'énergie, du changement climatique et des énergies renouvelables. Ils ont exprimé leur intérêt pour l'extension de la politique de cohésion et ont mis l'accent sur l'importance du dialogue interculturel. Ce processus doit être favorisé par des instruments politiques plus efficaces (des plans d'action plus ciblés et étalonnés) et par une coopération financière plus solide.

Lors d'une réunion qui a eu lieu le 5 novembre, des organisations de la société civile ont manifesté leur soutien à la PEV. Elles ont également demandé à l'UE d'être plus directe dans ce contexte et de ne pas sous-estimer l'influence qu'elle exerce dans ces pays. Les nouvelles mesures incitatives communautaires devraient être plus liées aux progrès réalisés sur le plan des réformes tandis que les plans d'action négociés entre l'UE et ses partenaires doivent être plus ciblés. La société civile a demandé un meilleur accès aux informations liées à la PEV, non seulement pour les ONG mais également pour le grand public. Les organisations en question ont demandé la création d'un «**dispositif financier d'assistance à la société civile**» (similaire à ce qui est déjà mis en place dans les pays visés par l'élargissement).

La Commission présentera les conclusions générales de cette évaluation dans une communication qui sera émise le 20 avril 2011 et qui constituera la base d'une discussion exhaustive au Conseil et au

Parlement. La Commission entend exploiter au mieux les nouvelles possibilités offertes par le traité de Lisbonne et optimiser la contribution de la PEV aux objectifs à long terme de l'UE, dont la stratégie 2020.

#### *Partenariat oriental*

**M. MacAongusa** met l'accent sur le fait que le partenariat oriental a pour but d'assurer la stabilité, d'améliorer la gouvernance et de stimuler le développement économique aux frontières orientales de l'UE en soutenant les efforts de six pays visant à se rapprocher de l'UE.

Le travail s'est accéléré sur les volets bilatéral et multilatéral. Le volet bilatéral est centré sur des discussions et des négociations au sujet de l'amélioration des relations contractuelles dans le contexte de nouveaux accords d'association comprenant des accords de libre-échange approfondis et exhaustifs. Globalement, les négociations pour un accord d'association avec l'**Ukraine** ont considérablement progressé. Presque tous les chapitres sur les questions de la coopération économique et sectorielle, dont l'éducation et la formation, sont provisoirement clos. Les négociations sur un espace de libre échange approfondi et global nécessitent encore un travail technique substantiel.

Les négociations avec la République de **Moldavie** ont été lancées en juin 2010 et progressent rapidement. Des négociations ont été ouvertes en juillet avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie sur la base de mandats du Conseil donnés en mai.

Dans le cadre du programme global de renforcement des institutions, un premier protocole d'accord a été signé en mai avec la République de **Moldavie** et un document cadre du programme global de renforcement des institutions a été signé en octobre avec l'**Ukraine**.

Sous le volet multilatéral, la quatrième série de réunions des quatre plateformes a eu lieu à Bruxelles pendant la période d'octobre-novembre. La plateforme n°2 (intégration économique et convergence avec les politiques de l'UE) a examiné et discuté les travaux de l'ETF. Lors de la réunion de la plate-forme n°2 du 10 novembre, la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et l'ETF ont fourni un retour d'informations sur les résultats de la conférence régionale pour l'emploi qui a eu lieu les 20 et 21 octobre à Odessa. Les résultats des «Études sur le marché du travail dans la région de la mer noire» récemment publiées ont fait l'objet de discussions et ont été directement liées aux défis que pose la planification des politiques en matière de développement du capital humain par les gouvernements des pays du partenariat oriental. Les discussions ont également porté sur l'emploi, les compétences et la mobilité dans le contexte de la stratégie de l'UE «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois». Un programme de travail mis à jour a également été présenté et a fait l'objet de prendre en compte l'établissement d'un panel PME. D'ici au début de 2011, la Commission et l'ETF prépareront, pour les travaux de la plateforme, un document afin de formuler une série de priorités qu'il faut traiter en coopération dans les domaines des politiques sociales et du marché du travail.

Un séminaire s'inscrivant dans le cadre de la plate-forme n°4 a été organisé le 25 octobre à Kiev sur le programme Jean Monnet concernant l'élaboration de programmes d'enseignement supérieur sur l'intégration européenne, de même qu'un séminaire avec la participation russe sur le programme de jumelage électronique pour des écoles à Chisinau. La réunion de la plate-forme du 13 octobre a été centrée sur l'éducation et la formation des enseignants.

Le forum de la société civile est devenu l'un des aspects les plus actifs du partenariat oriental. Il est composé de quatre groupes de travail (les domaines d'activité reflètent ceux des plateformes du partenariat oriental), qui se sont réunis en septembre-octobre 2010 à Bruxelles. Les représentants du forum de la société civile ont été invités à la série de réunions de la plate-forme qui a eu lieu au printemps et sont progressivement impliqués dans les activités du partenariat oriental (panel anti-corruption, panel PME, panel sur l'environnement).

La deuxième réunion du forum a eu lieu les 18 et 19 novembre 2010 à Berlin avec la participation de 230 organisations de la société civile, dont 160 provenant des pays du partenariat oriental, 60 de l'UE et 10 de pays tiers (la Russie). Lors de cette réunion, le bilan de la mise en œuvre du partenariat oriental a été fait, des règles pour le fonctionnement, la structure et les objectifs du forum de la société civile ont été élaborées et des recommandations ont été établies, lesquelles devront être présentées à la réunion ministérielle du partenariat oriental et aux prochaines plateformes du partenariat oriental.

Un rapport sur l'état d'avancement des travaux de toutes les plateformes du partenariat oriental a été élaboré pour la réunion des ministres des affaires étrangères du Partenariat oriental, qui devrait avoir lieu vers la fin de 2010.

#### *Amélioration du statut et nouveaux plans d'action 2010-2015 de la PEV*

Une nouvelle «stratégie d'association» remplaçant le plan d'action en cours et facilitant l'entrée en vigueur du futur accord d'association a été adoptée en octobre pour l'**Ukraine**. Elle comprend des dispositions actualisées sur l'éducation, la formation et la jeunesse conformes aux récentes évolutions des politiques européennes. Un document similaire est actuellement en cours de négociation avec la république de **Moldavie**. Les négociations ont abouti en novembre à un plan d'action de seconde génération avec la Jordanie, qui comprend des dispositions sectorielles actualisées similaires tandis qu'un autre est toujours en cours de négociation avec la **Tunisie**. Un nouveau plan d'action visant à accompagner la mise en œuvre du *Statut Avancé* avec le **Maroc** est également en cours de négociation.

#### *Négociations avec la Libye*

La 9<sup>e</sup> série de négociations a eu lieu en novembre 2010 à Tripoli et a achevé les négociations sur les articles relatifs à la coopération en matière d'**éducation**, de **formation**, de **culture** et de **tourisme**. Le groupe MaMa (Maghreb Machrek) du Conseil et les 133 commissions ont été informés des détails des débats. L'objectif est de mener à bien les négociations dès que possible dans le respect des termes du mandat de négociation pour 2011.

#### *Union pour la Méditerranée*

Le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée a été mis en place en mai à Barcelone et un accord a été trouvé sur son budget pour 2011 (6,2 millions d'euros). Tous les partenaires de l'Union pour la Méditerranée (UpM) ont été priés de contribuer car le cofinancement est une condition préalable à toute contribution de l'UE aux coûts de fonctionnement du secrétariat. La régularité des réunions techniques et ministérielles reste tributaire des évolutions politiques régionales, et en particulier du processus de paix au Moyen-Orient. Le sommet de l'UpM prévu a encore été reporté. Un accord provisoire a été trouvé avec les États membres sur un programme indicatif régional pour les régions Sud de la PEV pour la période 2011-13 et il devrait être adopté d'ici à la fin de 2010. Il encourage la coopération régionale dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de la protection civile, de l'enseignement supérieur et de la culture.

## **ii. Tendances et développements au sein de l'ETF**

**Madlen Serban** présente les activités réalisées par l'ETF depuis la dernière réunion du conseil de direction qui a eu lieu le 14 juin 2010.

#### *Élaboration des politiques en se fondant sur des éléments probants*

M<sup>me</sup> Serban souligne l'importance de l'élaboration des politiques en se fondant sur des éléments probants pour l'ETF. Le processus de Turin a été inspiré par des développements au niveau communautaire, et en particulier par le processus de Copenhague. En 2010, 27 rapports ont été réalisés, 21 pays partenaires ont été couverts par le processus de Turin, des rapports de Bruges ont été établis pour la Croatie, la Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, et des évaluations de la DRH ont été élaborées à la demande de la DG Emploi pour l'Albanie, le Monténégro et la Serbie. En 2010 également, l'ETF a mis en place, avec le soutien des délégations européennes de trois pays partenaires (la République de Moldavie, le Kosovo sous la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et le Kazakhstan), un processus de coordination comprenant des donateurs dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelles, en vue d'améliorer la planification et la coordination. Une consultation internationale sur l'élaboration des politiques en se fondant sur des éléments probants et le renforcement des capacités afférent a été organisée les 3 et 4 novembre 2010 avec la participation des membres du conseil de direction de la Lituanie, de la Suède et de la Slovaquie, et d'un des représentants des experts indépendants nommés par le Parlement européen. L'objectif était d'encourager la mise en œuvre d'activités en 2011 et l'élaboration de l'exercice du processus de Turin en 2012.

Les rapports nationaux sur l'enseignement et l'entreprise pour l'étude de la coopération entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise, établis à la demande de la DG Éducation et culture,

sont en cours de finalisation. Les rapports régionaux sont élaborés pour un exercice de consultation programmé pour les 13 et 14 décembre. Les résultats doivent être présentés et débattus lors de la conférence de l'ETF, qui doit être organisée en mai 2011 à Turin.

#### *Activités régionales de l'IAP*

La DG Élargissement a chargé l'ETF de faciliter les discussions portant sur la question de faire bénéficier les Balkans occidentaux et la Turquie de la programmation de «*Inclusive education and private sector development and human resources*» (Promotion de l'éducation ouverte à tous et du secteur privé, et ressources humaines, programme multibénéficiaire 2012 de l'IAP) dans le cadre du plan sectoriel régional 2011-2013 de la DG Élargissement. M<sup>me</sup> Serban remercie les autorités turques d'avoir accueilli l'évènement régional consacré à l'inclusion sociale dans la région des Balkans occidentaux et en Turquie. Dans le cadre du «projet d'apprentissage mutuel», un apprentissage en équipe sur la gestion de la qualité et l'auto-évaluation en tant qu'outil servant à l'amélioration de la qualité dans l'EFP: apprentissage basé sur l'expérience et sur les pratiques utilisées en Hongrie (*Hungary*) a été organisé en septembre 2010, de même que deux visites d'étude en Autriche (sur les politiques d'activation) et aux Pays-Bas (sur l'EFP postsecondaire).

#### *Activités régionales de la PEV – région Sud*

M<sup>me</sup> Serban fait le compte rendu du projet régional de qualifications dans le contexte duquel une réunion a été organisée les 23 et 24 novembre à Amman en Jordanie afin d'échanger les résultats de la matrice de comparaison sectorielle régionale. Dans les deux secteurs choisis, le tourisme et la construction, les activités sont élaborées en coopération avec les acteurs des pays partenaires. Le projet de formation à l'esprit d'entreprise dans l'enseignement supérieur professionnel a été achevé et une manifestation de diffusion aura lieu les 24 et 26 novembre à Turin, dans le but de recenser les futures priorités. L'ETF organisera, en coopération avec le ministère italien des affaires étrangères, une conférence sur l'emploi les 9 et 10 décembre 2010 à Rome. Des invitations ont été envoyées à toutes les ambassades des États membres de l'UE à Rome. L'ETF a également alimenté des activités et participé à des événements organisées par la coprésidence française de l'Union pour la Méditerranée. Elle a également participé à des activités du centre de Marseille (assistant à des conférences organisées par la Banque mondiale à Marseille sur les qualifications, l'emploi et la migration, ainsi qu'à l'assemblée annuelle de cette organisation). En reconnaissance des activités effectuées dans la région au cours de nombreuses années, l'ETF a été invitée au Forum économique mondial sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (qui a eu lieu les 26 et 28 octobre 2010 à Marrakech) et à la table ronde sur la formation à l'esprit d'entreprise de «l'Initiative mondiale pour l'éducation» (qui a eu lieu le 24 octobre à Marrakech également).

#### *Activités régionales de la PEV – région Est*

Une conférence régionale intitulée «*Trends and Challenges of Labour Markets and Employability of Human Capital in the six Eastern Partners*» (tendances et défis des marchés du travail et de l'emploi du capital humain dans les six pays partenaires orientaux) a été organisée à Odessa (Ukraine). Cette conférence était une initiative commune de la DG Emploi et de l'ETF dans le cadre du programme de travail 2009-2011 de la plateforme n° 2 «Intégration économique et convergence avec les politiques de l'UE» du partenariat oriental. La réunion a permis de discuter des résultats des études sur les marchés du travail dans la région de la mer noire. La DG Emploi et l'ETF ont fait le compte rendu des résultats de la conférence régionale à la plateforme n° 2 le 10 novembre 2010 et ont été sollicitées afin de préparer des propositions pour de futures actions régionales dans le domaine des politiques sociales et des marchés du travail.

L'ETF a participé à la conférence sur le programme Jean Monnet et le partenariat oriental organisée par la DG Éducation et culture les 25 et 26 octobre 2010 à Kiev, dans le cadre du programme 2009-2011 pour le partenariat oriental de la plateforme n° 4. Cela a été l'occasion de présenter la mise en réseaux et le dialogue politique développés par l'ETF dans tous ses pays partenaires.

#### *Activités régionales de l'Instrument de coopération au développement (ICD)*

Une visite d'étude pour les experts d'Asie centrale a été organisée en septembre 2010 aux Pays-Bas afin de présenter les rôles et les responsabilités des partenaires sociaux dans l'EFP.

#### *Expertise thématique*

Un séminaire international sur l'EFP et le développement durable a été organisé les 22 et 23 novembre 2010 à Turin. M<sup>me</sup> Serban remercie Sara Parkin, expert indépendant nommé par le

Parlement européen, pour sa contribution aux discussions en termes d'expertise. Un autre évènement a été organisé afin de valider les résultats et les idées émanant des travaux de l'ETF. Il s'agit de «Les voies et options dans l'enseignement et la formation professionnels peuvent-elles faire la différence?», qui a eu lieu les 25 et 26 octobre 2010 à Turin. Androulla Vassiliou, commissaire européen à l'éducation et à la culture, y a assisté. L'ETF a également organisé un séminaire international intitulé «*Apprenticeship - a tested means for school-to-work transition*» (L'apprentissage, un moyen éprouvé pour effectuer la transition vers la vie active) les 3 et 4 novembre 2010 à Turin, présentant les manières d'envisager l'apprentissage comme un outil de transition entre l'école et le travail.

#### *Audit*

La Cour des comptes et le service d'audit interne ont décidé qu'à partir de 2010, ils ne rendront visite qu'une fois par an à l'ETF, considérant l'ETF comme une agence mature et bien gérée.

#### *Planification et suivi*

Le cadre de la gestion axée sur les performances a été élaboré en révisant les politiques en matière de planification, de suivi, d'évaluation et de gestion des risques ainsi que les indicateurs de performance, et en concevant le «tableau de bord» comme un intégrateur de données afin de prendre en charge toutes les informations relatives aux projets de l'ETF. Le programme de travail 2011 sera le premier à bénéficier de ce système pour son compte rendu et son suivi. Tous les documents relatifs aux politiques sont disponibles dans la zone d'accès restreint du conseil de direction du site web de l'ETF et les membres sont priés d'y soumettre des observations ou des suggestions d'ici au 29 novembre 2010.

#### *Gestion des relations avec les acteurs*

**Coopération avec le Parlement européen** Trois membres du Parlement européen avec à leur tête le président de la commission de l'emploi et des affaires sociales ont rendu visite à l'ETF du 3 au 5 novembre 2010 et ont mené des discussions fructueuses avec le personnel de l'ETF. L'ETF a présenté les résultats de «l'étude sur l'emploi dans les pays du partenariat oriental: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie et Ukraine» aux délégations parlementaires le 29 septembre 2010.

**Coopération avec les organismes européens** Des représentants du Comité économique et social européen ont participé à plusieurs évènements de l'ETF et l'ETF a pris part au sommet annuel du Comité économique et social euro-méditerranéen en présentant le partenariat social et la coopération sur le plan de l'éducation et des affaires. L'ETF a réalisé une présentation sur le développement du capital humain dans la région Est de la PEV à la Commission CIVEX du Comité des régions en juillet 2010.

**Coopération avec les institutions des États membres de l'UE.** M<sup>me</sup> Serban remercie le membre du conseil de direction représentant la Belgique pour son soutien et sa participation aux évènements de l'ETF. Les évènements organisés par la présidence auxquels le personnel de l'ETF a contribué sont:

- la réunion des directeurs généraux compétents pour l'EFP, les 22 et 23 septembre 2010,
- la conférence «*Breaking the cycle of disadvantage - inclusion in and through education*» (Rompre le cercle vicieux du handicap social – inclusion dans et par l'enseignement), les 28 et 29 septembre 2010,
- la conférence «Jeunesse en mouvement» le 5 octobre 2010 à Anvers,
- l'atelier international «*Entrepreneurial education in non-economic subjects*» (Formation à l'esprit d'entreprise pour des sujets non économiques) le 19 octobre 2010,
- la conférence «*Active labour market policies for the EU 2020 Strategy: ways to move forward*» (Politiques actives du marché du travail pour la stratégie UE 2020: solutions pour aller de l'avant) les 28 et 29 octobre 2010,
- la conférence sur l'immigration légale le 26 novembre 2010,

- la conférence «*Quality and transparency as an interface between VET, schools and higher education to enhance mobility and to support easier pathways to lifelong learning*» (Qualité et transparence servant d'interface entre l'EFP, les écoles et l'enseignement supérieur afin de promouvoir la mobilité et de faciliter l'accès à la formation continue),
- le Conseil informel sur l'éducation: «*Towards a stronger European collaboration on vocational education and training*» (Vers une collaboration européenne renforcée dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelles), le 7 décembre 2010

**Coopération avec d'autres États membres de l'UE.** Une série d'activités impliquant des institutions des États membres de l'UE ont été élaborées. Elles comprennent la participation des membres du conseil de direction et d'autres experts nationaux spécialisés dans les événements de l'ETF (point n° 12 de l'ordre du jour), l'échange d'informations au moyen de questionnaires sur les thèmes et les pays partenaires présentant un intérêt particulier, des présentations sur les possibilités de renforcement de la coopération (la Belgique, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie et le Royaume-Uni) et des discussions avec les membres du conseil de direction à ce sujet, l'organisation de visites d'étude dans les États membres de l'UE à destination de représentants de pays partenaires (point n° 12 de l'ordre du jour).

**Coopération avec les organisations internationales.** L'ETF a continué de participer aux activités organisées via le groupe de travail interorganisations sur l'EFP sous la coordination de l'UNESCO, et y a joué un rôle actif. L'ETF a accueilli le groupe de travail sur la formation à l'esprit d'entreprise les 3 et 4 septembre 2010 et le groupe de travail sur les indicateurs le 17 novembre 2010. L'ETF a également été sollicitée afin d'organiser une activité d'apprentissage en équipe sur la transition vers la vie active et les questions clés de l'EFP les 17 et 18 novembre 2010 à Turin, pour des experts de l'UNESCO travaillant dans différentes régions. L'ETF a mis en place, avec l'Organisation internationale du travail (OIT), une série de discussions visant à coopérer dans le domaine de la formation à l'esprit d'entreprise au Liban. L'OIT s'est rapprochée de l'ETF du fait de son intérêt pour les indicateurs de l'entrepreneuriat féminin. L'ETF poursuit ses échanges techniques d'informations et d'expériences sur les initiatives liées au développement du capital humain avec la Banque mondiale. Lors de la prochaine période, l'accent sera mis sur le développement des compétences. Dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation à l'esprit d'entreprise, l'ETF a été invitée par l'Initiative mondiale sur l'éducation à faire partie du groupe de travail qui a organisé la table ronde sur la formation à l'esprit d'entreprise, ainsi que par la CNUCED à assister à une réunion spéciale d'experts sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, le 21 juin 2010 à Genève. L'ETF a également pris part au séminaire de l'OCDE «Universités, compétences et esprit d'entreprise» à Trente du 18 au 20 octobre.

#### *Communication et visibilité*

Une série d'actions ont été menées afin d'améliorer la visibilité de l'ETF ainsi que la communication avec tous les acteurs. Ces actions comprennent le lancement de la nouvelle publication de l'ETF «*Innovative Vocational Schools*» (Écoles professionnelles innovantes) à la Foire internationale du livre de Francfort le 5 octobre en Allemagne; un article a été publié dans le *Financial Times* le 10 octobre insistant sur le rôle de l'ETF dans la formation à l'esprit d'entreprise en Égypte; et Euronews a diffusé un compte rendu positif sur l'ETF et sur ses activités (présenté 30 fois entre le 2 et le 7 novembre). En 2011, l'ETF participera à une exposition organisée conjointement par toutes les agences de l'UE au Parlement européen de Bruxelles afin d'exposer leurs activités et leurs résultats. L'ETF dirigera le thème «*Education, business and innovation and growth*» (Enseignement, affaires, innovation et croissance) au nom de huit agences.

L'unité «Communication» a apporté son soutien à l'organisation des événements de l'ETF au niveau régional et au niveau de l'agence; elle est également en train d'organiser une conférence sur l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté par la coopération en matière d'éducation, de formation et de travail dans les pays voisins de l'UE («*Promoting social inclusion and combating poverty through cooperation in education, training and work in EU neighbouring countries*») qui réunira des représentants de 29 pays, d'organisations internationales ainsi que d'autres institutions et réseaux. L'évènement aura lieu les 2 et 3 décembre à Bruxelles au Parlement européen.

*Révision fonctionnelle et institutionnelle du département «Opérations»*

La révision fonctionnelle et institutionnelle du département «Opérations» a été adoptée afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail 2011 et d'augmenter au maximum la contribution de ce département à l'amélioration des performances et de l'efficacité. Le nouvel organigramme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Néanmoins, l'analyse fonctionnelle continuera d'examiner les processus clés utilisés par le département. Un consultant externe devrait fournir une évaluation objective et des propositions concernant le déroulement des travaux, les rôles et les responsabilités.

Une des responsabilités incombant au conseil de direction étant d'approuver l'organigramme de l'ETF, une nouvelle version prenant en compte toutes les analyses effectuées sera présentée pour approbation à la prochaine réunion du conseil. La perspective interne de la révision fonctionnelle sera assurée en examinant les résultats des travaux pilotes dans le département «Administration» en matière de gestion financière et de gestion des achats décentralisées, ainsi que les recommandations des travaux actuellement en cours sur l'ingénierie des procédés.

#### *Administration*

En octobre 2010, l'ETF a transféré sa gestion financière vers une nouvelle plateforme informatique nommée ABAC, un système en ligne de comptabilité et de gestion financière géré par la Commission et utilisé par la majeure partie des institutions et des autres organismes de l'UE. Cela améliorera significativement les performances et la conformité de la gestion financière. L'ETF est également en train de mettre en place un système d'information sur les ressources humaines nommé Allegro, un système prêt à l'utilisation, qui a été considérablement adapté par l'Office d'harmonisation dans le marché intérieur à Alicante aux besoins des agences de l'UE. L'ETF a trouvé une solution efficace et rentable pour ses besoins en information sur les ressources humaines, remplaçant par un seul système intégré une pléiade de plus de dix bases de données et applications.

Les négociations pour le renouvellement du contrat de l'ETF avec le consortium gérant la Villa Gualino, qui expire à la fin de 2010, ont été retardées en l'attente du renouvellement des dispositions contractuelles du consortium avec la région piémontaise. Un accord a été trouvé, mais n'a pas encore été formalisé. L'ETF s'est vue garantir qu'avant la fin de l'année, le contrat actuel sera prorogé pour une période supplémentaire de six mois, afin de dégager du temps pour que les négociations aient lieu au premier semestre de 2012.

Quinze nouveaux membres du personnel au total ont rejoint l'ETF en 2010, dont onze experts spécialisés dans le développement du capital humain (deux d'entre eux sont des experts nationaux détachés). Dix personnes au total ont quitté l'ETF en 2010, dont deux experts spécialisés dans le développement du capital humain. En 2010, on a enregistré une hausse significative des capacités d'expertise de l'ETF et une modification de la structure du personnel avec une augmentation générale des postes nécessitant un certain savoir-faire.

### **iii. Compte rendu actualisé sur les présidences belges, hongroises et polonaises de l'UE**

**Micheline Scheys** (Belgique) présente les principaux objectifs et évènements de la présidence belge. Les priorités de la présidence étaient les suivantes: éducation et formation professionnelles, acquisition des compétences de base, éducation au service du développement durable et initiative «Jeunesse en mouvement». Pour chaque priorité, le Conseil a formulé et adopté des conclusions lors de sa réunion du 19 novembre. Pour ce qui est de l'éducation et de la formation professionnelles, la présidence a fait le bilan du processus de Copenhague, avec le soutien du Cedefop et de l'ETF. Les cinq priorités suivies par la présidence en matière d'EFP sont: l'assurance qualité, la perméabilité entre l'EFP, l'enseignement supérieur et la formation générale, la pertinence de l'EFP en tant que réponse aux changements des besoins du marché du travail, le partenariat avec les acteurs et la communication avec le grand public.

La réunion des directeurs généraux pour l'EFP a eu lieu en septembre, le Conseil du 19 novembre a adopté les priorités de coopération en matière d'EFP pour la période 2011 – 2020, une réunion informelle des ministres a été organisée le 7 décembre à Bruges et la conférence sur les services publics de l'emploi a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre à Bruxelles. Pour ce qui est de l'acquisition des compétences de base, les conclusions du Conseil indiquent la nécessité de relever le niveau de ces compétences dans le contexte de la coopération européenne concernant les écoles pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Les conclusions du Conseil sur le développement durable insistent sur l'importance du rôle

que l'éducation et la formation jouent dans ce domaine. L'initiative «Jeunesse en mouvement» a été lancée le 15 septembre 2010 et met l'accent sur la nécessité d'une élaboration transsectorielle des politiques. La présidence a couvert d'autres sujets tels que l'enseignement supérieur, le programme Leonardo da Vinci, les évènements organisés dans le domaine de l'EFP, la mobilité ou encore l'excellence dans l'enseignement.

**Gyorgy Szent-Leleky** (Hongrie) présente les priorités proposées par la présidence hongroise, même si elles doivent encore être finalisées. La Hongrie a l'intention de se fixer comme objectifs principaux la promotion de la stratégie en faveur des Roms, des questions énergétiques, de l'élargissement et des défis budgétaires. La priorité principale de la présidence hongroise dans le domaine de l'enseignement est liée à la contribution de l'éducation et de la formation aux priorités, objectifs et initiatives phares de l'UE 2020. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les thèmes suivants doivent être développés:

- Concentration de l'EFP sur deux priorités: a) *Renforcement de l'attractivité et de la pertinence de l'EFP*: la réunion des directeurs généraux se tiendra du 16 au 18 mai 2011 à Budapest et inclura un bilan des crédits d'apprentissage européens pour l'EFP (ECVET), du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ) et du cadre européen des certifications (CEC), suivi d'une conférence de haut niveau sur le renforcement de l'attractivité et de l'excellence dans le domaine de l'EFP par la qualité et l'efficacité; b) *Sensibilisation à l'importance et à la valeur de l'éducation et de la formation des adultes*: la dernière conférence du plan d'action pour l'éducation et la formation des adultes du 7 au 9 mars 2011 portera sur ce point.
- La formation générale est centrée sur la citoyenneté active, l'enseignement aux très jeunes enfants, la lutte contre le décrochage scolaire, l'encouragement des talents, les indicateurs et critères de références et la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie.

Une conférence sur le CEC sera organisée en coopération avec la Commission et l'ETF y apportera son soutien à la participation de quelques représentants des pays partenaires.

**Jerzy Wiśniewski** (Pologne) présente brièvement les priorités de la présidence polonaise. D'intenses négociations sont en cours au sein du gouvernement polonais et de la Commission européenne en vue de finaliser le programme. Un aperçu du calendrier de la présidence sera présenté à la réunion de haut niveau organisée à Budapest. L'élément clé est la mobilité, allant au-delà de la définition habituelle et comprenant le partage des connaissances et le volontariat chez les jeunes. Il y a l'intention d'inclure des représentants des pays du partenariat oriental dans les activités. Les compétences linguistiques seront envisagées comme un instrument visant à favoriser la mobilité aussi bien que comme une compétence clé. Une conférence sur les politiques efficaces pour promouvoir les compétences des jeunes est programmée pour novembre 2011. Elle constituera une plateforme de discussions entre les chercheurs et les décideurs politiques mais également de discussions sur la pratique et le fonctionnement des politiques fondées sur des éléments probants.

Dès que le calendrier de la présidence sera finalisé, il sera distribué aux membres du conseil de direction.

**Guidobono Cavalchini** (Italie) remercie Madlen Serban pour son intervention sur l'éducation et la formation, mettant l'accent sur la vision globale de tous les aspects de l'éducation et la formation professionnelles. Il souligne les difficultés que rencontrent certains pays de la région méditerranéenne pour avoir une bonne coopération avec les entreprises locales en matière de formation à l'esprit d'entreprise et l'importance de lier l'EFP aux questions migratoires et à la coopération régionale dans les Balkans. M. Cavalchini souligne que, comme l'a mentionné M<sup>me</sup> Serban, le ministère italien des affaires étrangères va coorganiser l'évènement sur les questions de l'emploi dans la région sud de l'IEVP prévu pour décembre et rappelle que les ambassades des États membres de l'UE à Rome ont été invitées à assister à l'évènement. **M. Schuman-Hitzler** répond en soulignant l'importance de la coopération régionale et indique que la DG Élargissement veille au renforcement de la coopération dans la région des Balkans. La présidence hongroise veillera à la coopération régionale dans la région du Danube concernant l'EFP, l'enseignement et le marché du travail.

## 5. Accords de coopération avec d'autres organisations

**Xavier Matheu de Cortada** présente les accords de coopération proposés pour approbation suite aux discussions et aux négociations avec différentes organisations: institutions d'États membres de l'UE, institutions de pays partenaires et organisations internationales.

**Protocole d'accord entre l'ETF et Inwent (Allemagne).** Les objectifs généraux consistent à promouvoir la coordination entre les activités visant à encourager et à soutenir le développement de l'EFP dans les pays partenaires. Quatre domaines thématiques seront définis dans le cadre du partage des connaissances dans le domaine de l'EFP. Il s'agit de l'éducation et la formation des adultes, l'éducation au service du développement durable, l'apprentissage tout au long de la vie et le CEC. La coopération dans le cadre de ce protocole d'accord ne signifie pas qu'une organisation ou l'autre doive allouer des fonds ou des ressources supplémentaires afin de soutenir et mettre en œuvre les activités qui en résultent.

**Protocole concernant la mise en œuvre d'activités communes entre l'ETF et la commission de planification de l'État en Syrie.** Le texte du protocole a été élaboré à la demande des autorités syriennes en vue d'assurer leur participation à l'exercice du processus de Turin. La priorité de la coopération pour 2010-2011 sera la mise en œuvre du processus de Turin afin de réviser la politique et le système de l'éducation et de la formation professionnelles en Syrie.

**Protocole d'accord entre l'ETF et l'OIT sur la formation à l'esprit d'entreprise au Liban et protocole d'accord entre l'ETF et l'UNESCO sur la formation à l'esprit d'entreprise au Liban.** Les objectifs généraux consistent à promouvoir les synergies entre les activités visant à encourager et à soutenir le développement de la formation à l'esprit d'entreprise au Liban, à établir conjointement des recommandations pour les décideurs politiques au Liban et à maintenir un échange d'informations régulier dans ce domaine. L'OIT mettra son module «Comprendre l'entreprise» à disposition de l'ETF afin que celle-ci puisse l'utiliser, l'adapter et le mettre en œuvre au sein d'un ensemble d'écoles et/ou d'institutions agréées. L'ETF et l'OIT mettront en œuvre le module «Comprendre l'entreprise» ou un module adapté, dans le but d'aider le personnel des écoles et les conseillers d'orientation à développer du matériel et des outils pédagogiques appropriés pour la formation à l'esprit d'entreprise. L'UNESCO mettra ses modules «Lancer ma propre entreprise» à disposition de l'ETF afin qu'elle puisse les utiliser et les mettre en œuvre au sein d'un ensemble d'écoles ou d'institutions professionnelles agréées. L'ETF et l'UNESCO mettront conjointement en œuvre les modules «Lancer ma propre entreprise», dans le but d'aider le personnel des écoles et les conseillers d'orientation à élaborer du matériel et des outils pédagogiques appropriés pour la formation à l'esprit d'entreprise.

**Stamatis Paleocrassas**, expert indépendant nommé par le Parlement européen, suggère que l'ETF devrait également regarder à l'extérieur de l'UE, afin de développer la coopération avec des instituts de recherche d'autres régions du monde telles que l'Australie, Singapour ou l'Amérique du Nord.

**Jerzy Wiśniewski** (Pologne) demande des éclaircissements au sujet de l'existence d'autres protocoles d'accord avec des institutions de l'UE et sur la question de savoir si l'ETF entend continuer de chercher à coopérer avec d'autres organisations de l'UE. **Xavier Matheu de Cortada** (ETF) lui répond qu'aucun accord de coopération avec des institutions d'États membres n'est actuellement en vigueur, mais que plusieurs sont en cours d'élaboration et que des discussions ont commencé avec le *British Council* (Conseil britannique), avec l'agence française de développement (AFD), etc.

Le protocole d'accord entre l'ETF et Inwent (Allemagne), le protocole concernant la mise en œuvre d'activités communes entre l'ETF et la commission de planification de l'État en Syrie, le protocole d'accord entre l'ETF et l'OIT sur la formation à l'esprit d'entreprise au Liban et le protocole d'accord entre l'ETF et l'UNESCO sur la formation à l'esprit d'entreprise au Liban sont approuvés par le conseil de direction.

## 6. Accord de siège entre la République italienne et la Fondation européenne pour la formation

**Alastair Macphail**, chef de l'administration à l'ETF, explique que l'accord de siège réglemente la relation entre l'ETF et les autorités italiennes, ainsi que les priviléges et les immunités accordés au personnel. L'ETF a un accord de siège qui a été signé le 9 décembre 2004. Sa révision était nécessaire en raison des modifications apportées au statut et de la nécessité d'aligner cet accord sur les nouvelles pratiques actuellement utilisées en Italie dans le domaine des accords de siège (par exemple l'Autorité européenne de sécurité des aliments, EFSA). Les négociations ont commencé en 2007 et l'ETF a bénéficié du total soutien des membres italiens du conseil de direction. Le texte révisé a été signé le 22 janvier 2010 par le ministère italien des affaires étrangères et par l'ETF et est actuellement soumis au processus d'approbation et de ratification du Parlement (qui devrait durer deux ans). Le texte révisé entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié.

L'accord maintient les dispositions favorables de l'ETF (tels que le contrat de bail pour la *Villa Gualino*). Les priviléges et les immunités ont été étendus aux agents contractuels. Les autorités italiennes se sont engagées à garantir un système adéquat d'écoles multilingues conforme au système des écoles européennes. Enfin, le statut diplomatique a été étendu à quatre membres des équipes de gestion.

En ce qui concerne le contrat avec la *Villa Gualino*, l'ETF est en contact avec les autorités locales afin de le renouveler, mais le processus a été retardé en raison des modifications apportées aux institutions administratives locales. Les autorités italiennes locales ont assuré oralement à l'ETF que le contrat serait renouvelé et que l'ETF continuerait de bénéficier des installations de la *Villa Gualino*.

**Guidobono Cavalchini** (Italie) met l'accent sur le soutien qu'ont apporté les autorités italiennes à la révision de l'accord de siège, tenant compte des modifications apportées à la législation européenne en matière de recrutement et de la nécessité d'aligner les normes proposées à toutes les organisations internationales en Italie. Pour ce qui est du contrat de bail, les autorités aussi bien nationales que locales soutiennent le renouvellement du contrat entre l'ETF et la Villa Gualino, bien que les discussions entre la région piémontaise, qui est le principal acteur, et le consortium Villa Gualino, qui gère la location, entraînent un retard. D'ici à la fin de l'année, cette intention de prolonger le contrat de l'ETF devrait être confirmée par écrit.

**Maurice Mezel** (France) remercie ses collègues italiens pour le soutien qu'ils ont apporté afin de garantir à l'ETF un siège correct à Turin.

## 7. État des lieux des audits 2010 du service d'audit interne

- i. **Rapport d'audit final de l'IAS de l'audit de planification et de suivi à l'ETF (ETF-GB-10-021)**
- ii. **Plan d'action de l'ETF en réaction au rapport d'audit de l'IAS sur la planification et le suivi à l'ETF (ETF-GB-10-022)**

**Francesca Gandini** (ETF) présente un résumé des activités effectuées en 2010 par le service d'audit interne (IAS).

En février 2010, le service d'audit interne a réalisé un audit des processus de planification et de suivi de l'ETF. L'objectif était de mener une évaluation et de fournir une garantie indépendante sur l'adéquation du système de contrôle interne par rapport au système de planification de l'ETF introduit en 2009. Il englobait la procédure de planification pour l'établissement du programme de travail 2010 de l'ETF, le plan de gestion annuel et les outils existants pour effectuer le suivi et le compte rendu de la mise en œuvre du programme de travail de l'ETF. L'opinion finale exprimée par l'audit était satisfaisante. Selon elle, le système de contrôle interne mis en place à l'ETF fournit une garantie

suffisante en ce qui concerne la réalisation des objectifs du processus de planification annuelle. Aucun résultat ou observation n'a donné lieu à des critiques ou à des recommandations très importantes. L'ETF a tenu compte des recommandations dans son projet de programme de travail 2011 et dans la politique de planification de l'ETF. Cette dernière a effectué l'auto-évaluation annuelle des risques au niveau macroéconomique et opérationnel suffisamment tôt pour alimenter le programme de travail 2011. Suite à cet exercice, un registre des risques a été établi et son suivi est régulièrement effectué, et les politiques de gestion, de suivi et d'évaluation des risques ainsi que les indicateurs de l'ETF ont été révisés.

Une auto-évaluation des risques liés aux technologies de l'information (TI), facilitée par l'IAS, a été effectuée en septembre 2010 afin de recenser et d'évaluer les risques principaux associés aux TI à l'ETF et d'apprécier le niveau de maturité de la fonction informatique à l'ETF selon les normes internationales pour le contrôle des TI (CobiT 4.1). Elle englobait les processus employés à l'ETF, y compris l'organisation et la stratégie en matière de TI, l'acquisition et la mise en œuvre de systèmes d'information et l'offre de services informatiques. Le projet de rapport a été reçu vers la fin du mois d'octobre et les résultats finaux seront utilisés par l'IAS dans le contexte de la révision de sa propre évaluation des risques en vue de préparer la planification de l'audit pour 2011-2013. L'ETF se servira également de ces résultats pour établir un plan d'action visant à traiter les risques recensés.

Le plan d'audit stratégique de l'IAS pour 2011 n'a pas encore été formellement actualisé. L'ETF a proposé de centrer l'audit de l'IAS en 2011 sur la gestion des relations et la communication. Lorsque l'audit sera finalisé, le conseil de direction sera informé de la planification de l'audit.

S'agissant de la répartition des rapports de l'IAS, il a été décidé que l'ETF soumettrait les rapports d'audit interne et le plan d'action de l'ETF à l'unité d'audit interne de la DG Éducation et culture, facilitant ainsi la communication avec les services de la Commission.

## 8. Programme de travail 2011 et 9. Projet de budget de l'ETF pour 2011

**Madlen Serban** présente le programme de travail 2011, en se concentrant sur les aspects suivants.

L'ETF vise à faire de l'éducation et la formation professionnelles dans les pays partenaires un moteur de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement durable, en accordant une attention particulière à la compétitivité et à la cohésion sociale. Dans ce contexte, le programme de travail 2011 s'inscrit dans le cadre de sa perspective à moyen terme 2010-2013. La gestion axée sur les performances permet d'atteindre les objectifs à la fois quantitativement et qualitativement.

La planification et le système de rapport de l'ETF sont axés sur trois dimensions: géographique, thématique et fonctionnelle. La planification commence avec les indicateurs de performance, qui définissent la pertinence et la mesurabilité des objectifs de l'ETF et qui fournissent des informations sur les résultats de l'ETF à un niveau global par rapport à ses activités de base et en tant qu'agence de l'UE. La planification se répercute au niveau des projets. Les plans de mise en œuvre des projets donnent le détail des activités, des aboutissements des projets, des résultats, des indicateurs, des ressources et du calendrier.

Le programme de travail 2011 n'est pas seulement un instrument de planification, mais également un outil de communication permettant de mieux informer sur ce que l'ETF projette de faire, sur ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait, et sur les résultats attendus.

Le document comporte les éléments suivants: contexte politique, perspective à moyen terme 2010-2013 et activités axées sur l'approche pluridimensionnelle présentée dans le règlement fondateur de l'ETF (fonctions, domaines thématiques, objectifs). C'est pourquoi toutes les interventions s'articulent autour des fonctions et des thèmes. Des activités sont également développées au niveau régional, comme la Commission l'a demandé, de même qu'au niveau national. Certains projets ont été entamés les années précédentes (si ce sont des projets pluriannuels), tandis que d'autres sont de nouveaux projets qui débutent en 2011 mais seulement s'il en est fait mention dans le processus de Turin. Certaines parties du programme de travail sont consacrées à la communication, aux ressources et à la gestion.

L'ETF s'appuie également sur les initiatives internes de l'UE lorsqu'il y a la volonté et la capacité de mettre en œuvre cette approche dans les pays partenaires, lorsque ces initiatives correspondent aux

besoins et lorsqu'il y a un environnement politique porteur. Dans ce contexte, l'ETF se conformera aux récentes conclusions du Conseil ainsi qu'aux initiatives phares mises en avant par la Commission européenne. 2011 étant l'Année européenne du volontariat, l'ETF se concentrera sur les actions encourageant la validation des compétences acquises grâce au volontariat et sur la reconnaissance de ces compétences pour l'évolution de carrière.

La planification tant au niveau national que régional est largement informée par le processus de Turin. Sur la base de l'analyse menée pour chacun des pays partenaires, des domaines thématiques nécessitant un appui prioritaire (apporté par tous les partenaires, y compris l'ETF) ont été recensés en fonction des critères suivants: importance stratégique du thème pour le développement du système d'EFP, existence d'éléments probants qui confirment la nécessité d'effectuer des travaux dans ce domaine et engagement des gouvernements à s'investir dans ce domaine. Les domaines ont été regroupés autour des trois thèmes de base de la perspective à moyen terme de l'ETF d'un côté et des quatre piliers de l'éducation et de la formation 2020 de l'autre.

Le suivi et l'évaluation forment le fondement d'une prise de décision éclairée sur le plan de la planification et du cycle de projets et de programmes de l'ETF. L'ETF mettra en œuvre un nouveau «tableau de bord» organisationnel afin de prendre en charge les éléments composant son processus de suivi. Le tableau de bord de l'ETF intégrera et traitera des données actives sur les projets de l'ETF afin de fournir des informations clés sur les performances pour le suivi quotidien des activités de l'ETF et pour le suivi de la gestion et l'établissement de rapports sur une base trimestrielle et annuelle.

Les ressources humaines de l'ETF sont mobilisées en fonction des activités, depuis les objectifs stratégiques jusqu'aux objectifs individuels en passant par les objectifs opérationnels et les objectifs spécifiques à l'unité ou au département. Les membres du personnel sont répartis en fonction de leur savoir-faire.

**Xavier Matheu de Cortada** (ETF) prend en charge la présentation du programme de travail 2011 en abordant les éléments suivants: contexte politique, développements communautaires en matière d'éducation et de formation, relation avec la perspective à moyen terme 2010-2013 (objectifs, fonctions, thèmes de base, principe d'action) et indicateurs. La valeur ajoutée de l'ETF provient de sa base de connaissances établie, neutre, non commerciale et unique, reposant sur un savoir-faire dans le domaine du développement du capital humain, et de ses liens avec l'emploi. Les projets régionaux, les activités au niveau des pays ainsi que l'expertise thématique sont présentés. Des explications sont fournies sur le contenu des annexes (tableaux relatifs aux projets, établissement du budget par activité, EBA, projets transnationaux, projets multinationaux, actions au niveau des pays, indicateurs, organigramme, résultats par région, fonction, thèmes centraux et programme de travail commun Cedefop-ETF).

**Alastair Macphail** (ETF) présente le budget pour 2011. L'ETF a demandé et la Commission a proposé une subvention de 19,85 millions d'euros. Cela représente une augmentation de 2% par rapport au budget initial de l'ETF pour 2010, qui était de 19,46 millions d'euros, et une augmentation de 5% par rapport au montant du budget rectificatif. Cela correspond au budget pour 2009. Ce montant est entièrement constitué de nouveaux crédits provenant du budget général pour 2011 (l'ETF n'a pas rendu d'excédent à la Commission à la fin 2009 comme ce fut le cas lors des années précédentes) et est réparti de la façon suivante: 14,328 millions d'euros pour les titres 1 et 2 et 5,522 millions d'euros pour le titre 3. La structure du budget de l'ETF reflète la nature de l'ETF en tant que centre d'expertise, deux tiers des dépenses de l'ETF étant consacrés à des coûts liés au personnel en tant qu'actif principal de l'ETF afin de mettre en œuvre les activités annuelles approuvées. Les coûts administratifs et d'infrastructure de l'ETF sont très limités.

La grande particularité du projet de budget pour 2011 est un transfert considérable de ressources des dépenses administratives aux dépenses opérationnelles. Par rapport au budget rectificatif pour 2010, les frais de personnel sont réduits de 4 % (titre 1), les frais généraux de 7 % (titre 2) et les dépenses opérationnelles connaissent une augmentation de 43 %. La réduction générale des ressources administratives implique que le budget de l'ETF consacré aux frais de personnel et aux dépenses administratives repose sur des hypothèses rigoureuses et la marge de manœuvre dont dispose l'ETF afin de transférer des fonds aux activités opérationnelles, comme elle l'a fait en 2009, sera considérablement restreinte. Il est même probable que des fonds doivent être transférés dans l'autre sens en cours d'année. Néanmoins, l'ETF estime que c'est un risque qui vaut la peine d'être pris afin de mettre le plus de ressources budgétaires possibles à disposition des activités opérationnelles dès le début de l'année.

L'ETF a l'intention de pourvoir les quatre postes actuellement vacants dans son tableau des effectifs au cours de l'année 2011. Cependant, la réduction du budget administratif signifie que l'ETF ne pourra pas payer une année complète de salaires, et elle a donc décidé de reporter au deuxième semestre le recrutement pour ces postes. La différence qui reste entre les postes pourvus et les équivalents à temps plein tient au temps partiel et à différentes formes de congés sans solde prévues dans le statut.

La réduction des coûts de mission et de déplacement correspond au virement de missions opérationnelles du titre 1 au titre 3. L'objectif est d'améliorer la transparence au niveau de la ventilation entre les coûts opérationnels et les coûts administratifs et de renforcer l'aptitude des gestionnaires opérationnels à arbitrer entre les coûts liés aux missions et ceux qui se rapportent aux autres projets. A l'avenir, les cadres pourront réattribuer toute économie réalisée sur les coûts de mission aux activités de projet sans avoir à réaliser un virement entre les titres du budget.

L'ETF a considérablement réduit les activités de formation interne et celles consacrées au bien-être du personnel (chapitre 14). Sous le titre 2, on observe des réductions systématiques des coûts d'infrastructure et administratifs. Sous le titre 3, en plus du virement des missions opérationnelles, les dépenses consacrées aux publications de l'agence, aux événements, aux activités de diffusion et aux activités de projet ont considérablement augmenté.

S'agissant du tableau des effectifs pour 2011, suite à la décision du conseil de direction de transformer deux postes vacants de niveau assistant (AST) en postes d'administrateurs (AD5), le tableau des effectifs 2010 a le même nombre total d'agents temporaires (96). Il comprend 61 administrateurs et 35 assistants, contre 59 et 37 respectivement en 2009. Ce transfert permettra de renforcer les capacités d'expertise de l'ETF avec le recrutement de deux jeunes experts (AD 5). En outre, l'ETF prévoit de déployer 34 agents contractuels, deux experts nationaux détachés et deux agents locaux (il y en avait trois en 2009).

Au nom de la présidence, **Micheline Scheys** (Belgique) présente les résultats des discussions informelles des membres du conseil de direction au sujet du programme de travail 2011 et du projet de budget de l'ETF pour 2011. La situation du budget de l'UE n'étant pas réglée, il est difficile de se prononcer sur le programme de travail. Le document est mieux structuré, les missions sous le titre 3 sont appréciées, les précédentes recommandations ont été prises en compte dans la stratégie générale et la structure a été améliorée. Les membres du conseil de direction apprécient l'interconnexion réalisée entre les politiques et les activités, mais estiment nécessaire d'accroître la flexibilité afin de représenter les priorités des États membres dans la répartition au niveau régional. Le conseil de direction devrait se concentrer davantage sur la gouvernance plutôt que sur la gestion.

Les recommandations suivantes ont été faites:

- les tableaux de synthèse utilisés dans les présentations pourraient figurer dans le programme de travail;
- le processus de prise de décision dans le cadre du programme de travail suscite l'intérêt et il serait utile de fournir quelques exemples illustrant en détails l'élaboration des différentes activités;
- un résumé est nécessaire afin d'inclure les grandes décisions, les défis pour l'avenir ainsi qu'une explication de la planification en «cascade»;
- le programme de travail doit être replacé dans le contexte plus large des effets de la mondialisation, de la crise économique, des questions migratoires et des répercussions de tous ces aspects sur les activités de l'ETF.

Les éléments suivants sont présentés et des éclaircissements sont demandés au sujet du budget pour 2011:

- virement du titre 1 au titre 3 et augmentation du personnel,
- augmentation nominale du budget ou autre,
- conséquences des dotations de la Commission,
- conséquences en cas de rejet du budget communautaire et adaptation du programme de travail.

M<sup>me</sup> Scheys suggère que la réunion informelle ne soit pas organisée pendant le déjeuner en lui-même, mais que la pause soit allongée afin d'avoir du temps supplémentaire pour les discussions. Une heure au moins est nécessaire pour organiser le travail et les membres du conseil de direction apprécieraient que les présentations, les explications et les rapports oraux précèdent la réunion informelle.

**Madlen Serban** (ETF) accueille favorablement les observations et les recommandations faites par les membres et indique que l'ETF est capable de présenter en détail le processus de planification et d'illustrer les principes de répercussion appliqués. Pour ce qui est des exemples à fournir, elle indique qu'après l'approbation du programme de travail, toutes les activités sont décrites en détail et que l'ETF est à même de donner des exemples d'activités ciblant les pays, les fonctions ou l'expertise thématique. Le montant du budget affecté aux régions a été modifié depuis la proposition de 2006, qui reposait sur les demandes de la Commission visant à ce que l'ETF se préoccupe davantage des domaines de l'élargissement et du voisinage, l'Asie centrale étant mise au rang de priorité. L'ETF fournira le résumé avec les éléments demandés.

**Jan Truszczyński** indique que le programme de travail 2011 de l'ETF sera définitivement approuvé une fois que la Commission aura donné un avis positif. La Commission est arrivée aux dernières étapes de l'approbation. Jusqu'à présent, aucun commentaire n'a été fait et un avis positif devrait être émis. Le projet de budget pour 2011 dépend de la situation générale du budget de l'UE. Les services de la Commission travaillent actuellement sur une nouvelle proposition de budget communautaire pour 2011. Cette proposition sera discutée dans le cadre d'une procédure simplifiée. La DG Éducation et culture a analysé les risques potentiels de flux de trésorerie et aucun risque majeur n'a été détecté, même si le principe des douzièmes provisoires est appliqué. Si les résultats des négociations concernant le budget communautaire entraînent des modifications au budget de l'ETF, le conseil de direction devra réviser la proposition actuelle et approuver le nouveau budget par le biais d'une procédure écrite.

**Alastair Machphail** (ETF) explique que les modifications apportées à la répartition des fonds entre le titre 1 et le titre 3 proviennent du fait que la perspective à moyen terme pour 2010-2013 de l'ETF a été adoptée lorsque la refonte a été approuvée. L'ETF pense que la réduction des coûts administratifs envoie un signal. Ce processus a commencé en 2009 et a été poursuivi en 2010. En ce qui concerne le personnel, l'ETF ne va pas augmenter le nombre de salariés mais pourvoir les postes vacants. S'agissant de l'augmentation nominale du budget, les lignes directrices des autorités budgétaires indiquent que les agences peuvent augmenter leur budget de 2 % maximum en l'absence de recrutement. Le budget de l'ETF pour 2011 entrera en vigueur une fois que le budget de l'UE aura été approuvé. Si l'autorité budgétaire approuve un budget différent de celui qui a été proposé pour approbation par le conseil de direction, l'ETF fournira des informations concernant les changements et demandera leur approbation.

**Madlen Serban** (ETF) indique que, conformément à la perspective financière 2007-2013, l'ETF a vu son budget diminuer d'environ 4 % en raison de la dotation budgétaire de 2010. Les augmentations de 2 % proposées aussi bien pour 2011 que pour 2012 n'auront pas d'incidence sur le montant total affecté pour la période 2007-2013, qui donnera lieu à une réduction générale d'environ 1 %. Le projet du programme de travail 2011 comprend des activités documentées par les analyses effectuées dans tous les pays partenaires et l'ETF a mis au point une approche prioritaire pour les actions négociées avec ces pays.

**Micheline Scheys** (Belgique) insiste sur le fait que le conseil de direction ne devrait approuver les documents qu'à titre provisoire car la décision est en attente de l'approbation du budget global de l'UE.

**Jan Truszczyński** indique que la formalisation du programme de travail 2011 et du budget est basée sur un avis positif de la Commission. La décision relative au programme de travail peut être prise sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'avis positif de la Commission. Il souligne que le budget de l'ETF pour 2011 n'entrera en vigueur qu'une fois le budget de l'UE pour 2011 adopté. D'ici là, le conseil de direction peut adopter le projet de budget de l'ETF pour 2011.

**Madlen Serban** rappelle le contenu de l'article 12, paragraphe 5, de la refonte, «[I]le conseil de direction adopte le projet de programme de travail annuel le 30 novembre au plus tard de l'exercice qui précède. L'adoption définitive du programme de travail annuel a lieu au début de chaque exercice concerné», qui offre un cadre d'action.

**Maurice Mezel** (France) demande des éclaircissements sur la façon dont le programme de travail 2011 présenté pour adoption sera affecté par la situation du budget de l'UE et veut savoir si le conseil pourrait approuver les deux documents. En réponse, **Belen Bernaldo De Quirós** (DG Éducation et culture) indique que, conformément au règlement de la refonte, il est demandé au conseil d'analyser et d'approuver le projet de programme de travail et le projet de budget. Ces deux documents entreront en vigueur une fois le budget de l'UE adopté. Cette année, la situation est différente des années précédentes en raison de la situation budgétaire générale de l'UE. En cas de modifications apportées à la dotation budgétaire, le conseil sera prié d'analyser ces changements et d'adopter une version révisée du budget pour 2011.

**Gerhard Schuman-Hitzler** (DG Élargissement) fait remarquer que cette situation n'est pas fondamentalement différente de celles des années précédentes. Conformément aux dispositions de la refonte, le conseil est appelé à approuver le projet de programme de travail et le projet de budget d'ici à la fin novembre. Normalement, le budget de l'UE n'est pas adopté avant décembre. La seule différence cette année est qu'aucune date n'a été déterminée pour l'adoption du budget de l'UE. La deuxième étape aura lieu l'année prochaine lorsque le conseil sera informé du statut du budget de l'UE et qu'il lui sera demandé soit de confirmer le budget de l'ETF pour 2011, soit de le modifier. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de donner une date pour ces décisions. Si le trilogue au sujet du budget de l'UE aboutit à une position commune et valide la proposition initiale, le budget de l'ETF pour 2011 sera confirmé. Si les discussions entre les autorités budgétaires ne sont pas finalisées et que le budget n'est pas adopté en décembre 2010 ou début 2011, l'ETF appliquera les mêmes règles que les services de la Commission, à savoir les douzièmes provisoires, et sera prié de réduire les actions prévues ainsi que d'adapter la planification interne. Le conseil peut approuver sans risque les projets et se réunir à nouveau en 2011 afin de les confirmer ou d'adopter toute modification nécessaire.

**Jan Truszczyński** demande l'adoption du projet de programme de travail 2011 et du projet de budget de l'ETF pour 2011. En cas de complications au niveau du budget général de l'UE, l'ETF devra réunir à nouveau son conseil de direction et proposer les ajustements nécessaires.

**Maurice Mezel** (France) demande que les services de la Commission confirment que les activités de l'ETF ne seront pas affectées par la situation budgétaire de l'UE. **Jan Truszczyński** lui répond que si l'on se base sur l'analyse effectuée par les services de la Commission, il est peu probable que les activités de l'ETF soient menacées, même s'il faut avoir recours aux douzièmes provisoires.

Le projet de programme de travail 2011 est approuvé.

Le projet de budget de l'ETF pour 2011 est approuvé.

## 10. Budget rectificatif pour 2010

**Jan Truszczyński** explique que le budget de l'ETF pour 2010 est composé de crédits inscrits au budget voté par l'autorité budgétaire, pour un montant total de 18 282 000 euros, et de crédits provenant de recouvrements pour un montant de 1 178 000 euros. Les recouvrements de l'année précédente n'ont pas été correctement insérés dans les lignes budgétaires de l'ETF. Afin de remédier à la situation, la DG Éducation et culture a par conséquent assuré à l'ETF qu'elle recevrait le montant total des crédits de paiement, soit 550 000 euros de crédits d'engagement issus de ses propres lignes budgétaires dans la rubrique 4. Cela financera en partie la conférence de l'ETF "Promoting Social Inclusion and Combating Poverty through Cooperation in Education, Training and Work in EU Neighbouring Countries" (Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté par la coopération sur le plan de l'éducation, de la formation et du travail dans les pays voisins de l'UE), qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2010.

**Madlen Serban** (ETF) indique que la question des recouvrements a eu des conséquences sur le programme de travail 2010. Après examen minutieux de l'ensemble de la situation, il a été décidé de veiller à ce que les activités menées dans les pays partenaires ne soient pas affectées. Seules les activités liées à la communication des résultats intermédiaires obtenus en 2010 seront transférées à 2011.

**Alastair Macphail** (ETF) mentionne le fait que le montant total de la subvention est inférieur de 628 000 euros à ce qui était prévu dans le budget. En compensation, la Commission a cependant consenti à contribuer directement à hauteur de 162 178 euros au coût de la conférence sur l'inclusion

sociale organisée par l'ETF au début de décembre. Globalement, les conséquences sur le budget de l'ETF pour 2010 ont été une réduction des crédits d'engagement disponibles de 465 822 euros, soit une diminution de budget de 2 %. Le budget rectificatif intègre 509 300 euros de recettes affectées provenant du fond fiduciaire italien et 278 740 euros du financement du programme MEDA-ETE des années précédentes. L'ETF a dû revoir son budget afin de faire face à cette réduction, en plus de la révision habituelle du troisième trimestre de la mise en œuvre du programme de travail. Les conséquences de cette réduction ont été atténuées par des économies impromptues sur les frais de personnel réalisées grâce à l'information selon laquelle l'adaptation 2010/2011 des rémunérations serait négative pour le personnel de l'UE en poste en Italie, grâce au report de la date de début de travail des nouveaux employés et grâce au non-remplement du personnel quittant l'agence. L'ETF a donc été obligée de procéder à des réductions sur les activités prévues pour un montant total d'environ 245 000 euros. Le montant global des crédits de paiement n'est pas affecté. Cela signifie que l'ETF sera capable de financer une plus grande partie de ses activités opérationnelles, qui sont financées grâce à des crédits dissociés de 2010, et de réduire le report de ces crédits en 2011. La diminution du budget s'ajoute aux virements de crédits effectués jusqu'à fin septembre sous l'autorité du directeur, et dont le conseil de direction a été informé en octobre. L'ETF a fourni tous les efforts possibles afin de garantir que les activités opérationnelles dans les pays partenaires ne seront pas indûment affectées par la réduction du budget. 78 % de la réduction appliquée aux activités prévues concerne des dépenses administratives (titres 1 et 2) et seulement 22 % concerne les activités opérationnelles (titre 3). La réduction globale des dépenses opérationnelles (titre 3) est limitée à 1 %. On observe une réduction de 3 % sur les coûts liés au personnel. L'augmentation des coûts administratifs et d'infrastructure correspond au coût du passage au système de comptabilité de la Commission ABAC, plus élevé que prévu, et à d'autres coûts essentiels relatifs aux TIC. En regardant de plus près, on constate des réductions systématiques des frais de personnel, notamment en ce qui concerne les missions, la formation en interne, le bien-être du personnel et les experts nationaux détachés. Pour ce qui est des dépenses administratives et d'infrastructure, l'augmentation de l'investissement dans les TIC est équilibrée par des réductions réalisées sur d'autres postes budgétaires. La réduction globale touchant les activités opérationnelles est limitée à 1 %, en grande partie grâce à la contribution de la Commission au coût de la conférence sur l'inclusion sociale.

L'adaptation annuelle des rémunérations pour le personnel de l'UE en poste en Italie, qui sera adoptée par le Conseil en décembre 2010, devrait être négative. L'adaptation étant appliquée rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'ETF recouvrera entre 130 000 et 150 000 euros sur les salaires du personnel. Afin d'utiliser ce montant, l'ETF devra virer les sommes recouvrées de leur ligne budgétaire initiale (1190, pondérations) à d'autres lignes de dépenses afin de couvrir certaines des activités prévues et mises en attente du fait de la réduction budgétaire. Le montant escompté du recouvrement dépasse 10 % de cette ligne et requiert donc l'approbation du conseil de direction, conformément à l'article 23, paragraphe 2, du règlement financier de l'ETF. L'adaptation n'étant appliquée qu'à la toute fin de l'année, il n'y aura pas assez de temps pour réaliser une procédure écrite visant à obtenir l'approbation du conseil de direction au sujet du virement. L'ETF demande donc que le conseil de direction approuve le virement de façon anticipée tel qu'il est détaillé dans la note de couverture du budget rectificatif. Il y a une liste indicative d'activités qui seront effectuées si le virement est approuvé.

**Sarah Parkin**, expert indépendant nommé par le Parlement européen, demande quel est le montant approximatif d'argent viré. **Madlen Serban** répond que le virement des sommes recouvrées atteindra 150 000 euros maximum.

**Micheline Sheys** (Belgique) commente le moment choisi pour informer l'ETF sur les réductions budgétaires et recommande qu'à l'avenir l'ETF soit prévenu suffisamment à l'avance. **Jan Truszczyński** mentionne le fait que qu'il ne s'agissait pas d'une situation normale et il dit qu'il apprécie la flexibilité de l'ETF et du conseil de direction.

Il poursuit en demandant l'approbation du budget rectificatif et de la décision en ce qui concerne l'autorisation préalable du virement budgétaire: le virement des sommes recouvrées à hauteur de 150 000 euros maximum de la ligne budgétaire 1190 (pondérations) aux activités sélectionnées sous les titres 2 et 3, lesquelles ont été mises en attente à cause de la réduction des crédits d'engagement disponibles. Les deux ont été approuvés par le conseil.

## 11. Projet d'état prévisionnel des dépenses et des recettes et orientations générales sous-jacentes pour 2012

**Alastair Macphail** (ETF) explique que le projet d'état prévisionnel des dépenses et des recettes est la première étape de la procédure budgétaire pour 2012. Il constituera la base du projet d'état des dépenses et des dépenses qui sera transmis à la Commission en février de l'année prochaine (sans autre procédure écrite). C'est à partir de ce document que la Commission proposera le montant des subventions de l'ETF à porter au budget général de l'Union. Il sera ensuite finalisé et transmis à l'autorité budgétaire en mars conjointement avec le projet de programme de travail, le tableau des effectifs et le plan pluriannuel relatif à la politique du personnel dans le cadre de la procédure budgétaire pour 2012. L'ETF estime que pour remplir sa mission et atteindre les objectifs fixés pour 2012 dans la perspective à moyen terme, elle aura besoin d'une subvention européenne de 20,3 millions d'euros. Cela représente une hausse de 2,3 % par rapport au projet de budget pour 2011. Ce montant est légèrement supérieur à ce qui était prévu pour 2012 dans la perspective financière 2007-2013 de l'ETF. Néanmoins, si on considère que l'ETF a subi des réductions budgétaires de 6 % en 2010 par rapport au montant prévu dans la perspective financière, la limite globale pour l'ensemble de la période n'est pas dépassée.

Du côté des dépenses, on observe de légères hausses des frais de personnel et des dépenses administratives et d'infrastructure, ainsi qu'une faible diminution des dépenses opérationnelles par rapport au projet de budget pour 2011. La hausse des coûts administratifs et d'infrastructure provient du fait que les coûts d'entretien du bâtiment devraient augmenter dans le cadre du nouveau contrat avec le consortium *Villa Gualino* et le report d'investissements indispensables dans les TIC, de l'achat de mobilier de bureau et des rénovations de bureau du fait des restrictions du budget administratif en 2010 et 2011. L'augmentation des frais de personnel doit couvrir l'évolution normale des salaires due à l'adaptation annuelle des rémunérations, les promotions et le déploiement de 129,5 équivalents à temps plein (1,5 de plus qu'en 2011). Cette prévision repose sur une hypothèse très rigoureuse si on considère l'objectif de l'ETF de pourvoir tous les postes de son tableau des effectifs d'ici à la fin de 2011. Des sacrifices supplémentaires ont été faits dans le domaine de la formation en interne et des activités consacrées au bien-être du personnel. Le recrutement reste inchangé par rapport à 2011. Les dépenses opérationnelles sont légèrement inférieures à celles de 2011 mais nettement supérieures à celles de 2010.

Le conseil de direction a approuvé le projet d'état prévisionnel des dépenses et des recettes et les orientations générales sous-jacentes pour 2012.

## 12. Décisions que devrait rendre le conseil de direction et participation des membres du conseil de direction aux activités de l'ETF

**Madlen Serban** (ETF) indique que l'ETF a reçu des fiches de la part du secrétariat général de la Commission sur les activités des agences de l'UE et a le plaisir de signaler que l'implication des membres du conseil de direction de l'ETF dans les groupes de travail liés aux activités de l'ETF est nettement appréciée. M<sup>me</sup> Serban invite les membres à choisir la meilleure façon d'examiner les questions budgétaires, soit dans le cadre d'un groupe de travail ou sous forme d'un mandat spécial donné aux membres de la troïka. Les groupes de travail dans les domaines de la planification, du suivi et de l'évaluation doivent être formés et les membres du conseil de direction sont invités à manifester leur volonté de rejoindre ces groupes. La participation des membres du conseil de direction et d'autres représentants de l'UE à des événements organisés par l'ETF, les visites d'étude effectuées dans plusieurs États membres de même que les priorités des États membres de l'UE sur le plan de la coopération avec l'ETF sont présentées. M<sup>me</sup> Serban remercie les membres du conseil de direction pour leur soutien et leur participation aux activités de l'ETF et leur demande d'informer l'ETF d'ici à février 2011 si leurs priorités en ce qui concerne les thèmes ou les pays partenaires ont changé.

## 13. Autre(s) question(s)

**Maurice Mezel** (France) demande des éclaircissements au sujet des types d'accords de coopération proposés par l'ETF, à savoir la différence entre le protocole d'accord, le protocole et le type d'institution proposé pour la coopération en Syrie. **Madlen Serban** lui répond que le type d'accord est déterminé par la réglementation et les négociations menées avec les tierces parties. Pour les pays partenaires, le terme protocole a été choisi parce qu'il reflète mieux la relation de travail. En ce qui concerne la Syrie, l'institution avec laquelle l'ETF entend conclure un accord de coopération a été sélectionnée par le gouvernement syrien et est organisée de façon comparable aux organismes participant à la mise en œuvre du processus de Turin.

**Jerzy Wiśniewski** (Pologne) demande aux représentants de la Commission si les modifications apportées au traité de Lisbonne en ce qui concerne la transformation de la troïka en trio pourraient également être appliquées par le conseil de direction. Cela signifierait que les discussions seraient menées sous la forme de la troïka plus un afin de mieux couvrir les travaux et les activités. **Jan Truszczyński** indique que les services de la Commission seront consultés mais qu'il est peu probable que cette proposition puisse être acceptée.

**Jan Truszczyński** rappelle aux membres du conseil de direction que la conférence de l'ETF «Boosting an entrepreneurial culture through innovative learning: Issues and implications for policy and practice in ETF partner regions» (Favoriser une culture de l'esprit d'entreprise par un apprentissage innovant: questions et implications pour les politiques et les pratiques dans les régions partenaires de l'ETF), aura lieu à l'ETF après la réunion du conseil de direction et se poursuivra les 25 et 26 novembre.

## 14. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de direction aura lieu à Turin le **15 juin 2010**.

## Actions de suivi

- L'ETF présentera les résultats du projet pour l'innovation et l'apprentissage sur la flexicurité aux prochaines réunions du conseil de direction.
- L'ETF informera le conseil de direction sur le plan d'audit de l'IAS pour 2011.
- L'ETF tiendra les membres du conseil de direction au courant de la situation du budget de l'ETF pour 2011 et des conséquences sur le programme de travail 2011 de l'ETF. Si nécessaire, l'ETF demandera l'approbation de tous les changements requis (par le biais de la procédure écrite).
- L'ETF recueillera les recommandations des membres du conseil de direction en ce qui concerne la présentation du programme de travail pour l'élaboration du programme de travail 2012 et du projet de budget pour 2012.
- L'ETF apportera son appui aux activités des groupes du conseil de direction travaillant sur le budget, la planification, le suivi et l'évaluation.
- L'ETF réfléchira conjointement avec les services de la Commission à l'amélioration de l'organisation de la réunion informelle.